Communauté d'Agglomération Pays Basque

Ville d'Anglet

VILLE D'ANGLET
PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

5 - C. Servitudes d'Utilité Publique

Echelle 1 / 6 000

Approuvé le 14 juin 2013

- Modification simplifiée n°1 du PLU adoptée le 27 septembre 2013
- Mise à jour des annexes par décision du Président le 26 mai 2015
- Mise à jour des annexes par décision du Président le 16 mars 2018
- Mise à jour des annexes par décision du Président le 2 décembre 2021

- Mise à jour des annexes par décision du Président le

Edition juillet 2023, CAPB, STAH/DFIT/IT (JPL)

Sources de données : cadastre 2020M, DGTM44, Atlas des patrimoines, ANFR

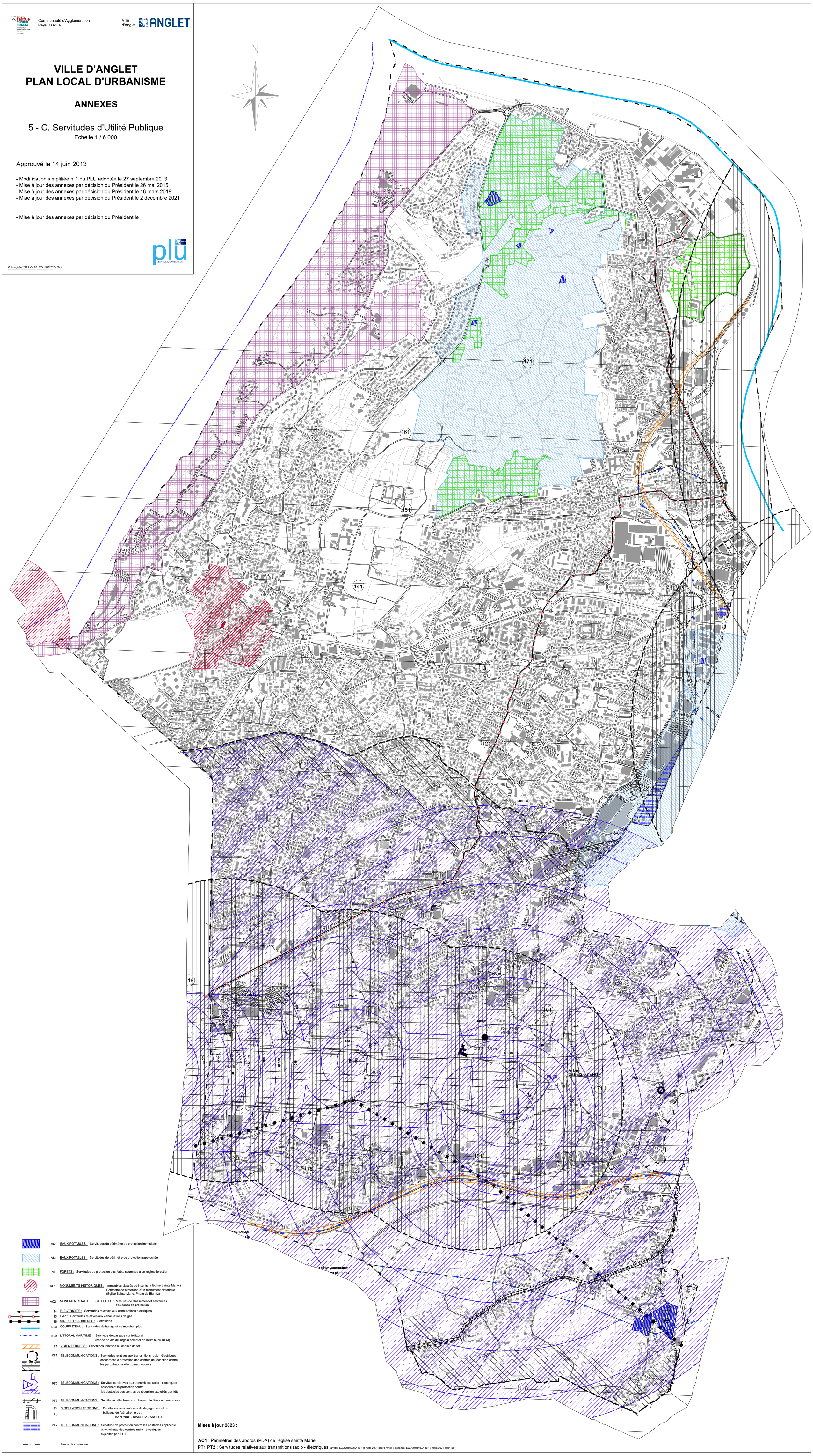

AS1 EAUX POTABLES : Servitudes de périmètre de protection immédiate

AS1 EAUX POTABLES : Servitudes de périmètre de protection rapprochée

A1 FORETS : Servitudes de protection des forêts soumises à un régime forestier

AC1 MONUMENTS HISTORIQUES : Immeubles classés ou inscrits (Eglise Sainte Marie)
Périmètre de protection d'un monument historique
(Eglise Sainte Marie, Phare de Biarritz)

AC2 MONUMENTS NATURELS ET SITES : Mesures de classement et servitudes des zones de protection

I4 ELECTRICITE : Servitudes relatives aux canalisations électriques

I3 GAZ : Servitudes relatives aux canalisations de gaz

I6 MINES ET CARRIERES : Servitudes

EL3 COURS D'EAU : Servitudes de halage et de marche - pied

EL9 LITTORAL MARITIME : Servitude de passage sur le littoral
(bande de 3m de large à compter de la limite du DPM)

T1 VOIES FERREES : Servitudes relatives au chemin de fer

PT1 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes relatives aux transmitions radio - électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

PT2 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes relatives aux transmitions radio - électriques concernant la protection contre les obstacles des centres de réception exploités par l'état

PT3 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

T4 T5 CIRCULATION AERIENNE : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage de l'aérodrome de :
BAYONNE - BIARRITZ - ANGLET

PT2 TELECOMMUNICATIONS : Servitude de protection contre les obstacles applicable au voisinage des centres radio - électriques exploités par T.D.F

Limite de commune

Mises à jour 2023 :

AC1 : Périmètres des abords (PDA) de l'église sainte Marie,

PT1 PT2 : Servitudes relatives aux transmitions radio - électriques (arrêtés ECOI2106326A du 1er mars 2021 pour France Télécom et ECOI2108402A du 18 mars 2021 pour TDF)